

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 30 (1959)
Heft: 11

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dangers auxquels l'horlogerie doit faire face aujourd'hui sont les mêmes qu'en 1934, date du premier arrêté du Conseil fédéral en la matière. La multiplicité de ses entreprises en majorité artisanales, sa sensibilité aux fluctuations économiques, la nature de sa production trop souvent considérée par les gouvernements étrangers comme objets de luxe taillables et contingentables à merci, ses marchés lointains sur lesquels nous n'avons légalement pas de prise, enfin et surtout, son activité tournée essentiellement (96 %) vers l'exportation, font penser que l'industrie horlogère continue, comme par le passé, à avoir besoin d'une législation spéciale.

La situation de l'électricité. — On s'attend pour les prochaines années à un accroissement de la consommation de l'électricité de 3,5 à 4,5 %, de sorte que les entreprises électriques doivent continuer la construction de nouvelles usines pour palier aux conséquences d'un hiver sec et froid sur notre approvisionnement en énergie. Le problème financier cause de gros soucis aux entreprises électriques et notamment à celles qui s'occupent de la production. Malgré les mesures de rationalisation prises ces dernières années, les entreprises seront obligées d'augmenter encore leurs tarifs dans un avenir plus ou moins proche.

Actuellement, 19 usines sont en construction et pour 5 usines, les travaux préparatoires sont en cours.

Les ventes de ciment en Suisse atteignent un niveau record. — Les ventes de ciment sur le marché intérieur — qui reflètent l'activité accrue qui règne dans le secteur de la construction — ont atteint durant le premier semestre 1959 1 146 150 tonnes, atteignant ainsi le niveau record de la période correspondante de 1957.

Les livraisons aux usines électriques se sont élevées à 204 656 tonnes, soit par rapport au premier semestre de 1958 (160 299 tonnes) une augmentation de 27 %. Les prévisions sont tout aussi favorables pour le deuxième semestre, étant donné l'importance des travaux de construction en cours.

La pression à laquelle sont soumis actuellement les prix du charbon a permis aux fabriques suisses de ciment de réduire leurs prix en dépôt de 3 francs par tonne (pour le ciment livré en sacs en papier, la réduction est de 2 francs par tonne).

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner
Administration du bulletin et publicité : R. Steiner, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. - Tél. : président : 032/6 40 07 ; secrétariat : 066/2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : 066/2 14 37. Abonnement annuel : 8 fr. Le numéro : 1 fr.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source